

# SOCIÉTÉ DE LÉGISLATION COMPARÉE

Conseil de direction du 16 juin 2016

## Procès-verbal

Étaient présents : Dominique HASCHER, qui présidait la séance.

Mmes et MM. : Jean-Pierre ANCEL, Dominique ATTIAS, Pascal BEAUVAIS, Xavier BLANC-JOUVAN, Martine de BOISDEFFRE, Bénédicte FAUVARQUE-COSSON, Daniel GUYOT, Xavier LECARON, Jean-Marie LELOUP, Jean MASSOT, David SINDRES, Timothée PARIS, Aliette VOINNESSON et Caroline LAFEUILLE.

S'étaient excusés : MM. : Jean-Marie BURGUBURU, Benoît DELAUNAY, Jean-Louis DEWOST, Marie-Anne GALLOT LE LORIER, Peter HERBEL, Laurence IDOT, Camille JAUFFRET-SPINOSI, Jean-Paul JEAN, Didier LE PRADO, Christoph MAURER, Emmanuel PIWNICA, Sylvaine POILLOT-PERUZZETTO, Jean TARRADÉ, François-Guy TRÉBULLE, Maryvonne de SAINT PULGENT et Bernard VATIER.

### 1. Excuses

Le président présente les excuses des membres absents.

### 2. Approbation du procès-verbal du conseil de direction du 5 février 2016

En l'absence d'observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

### 3. Admission des nouveaux membres

Le président indique qu'une dizaine de nouveaux membres listés en annexe sollicitent leur admission.

Les membres du Conseil de direction donnent leur accord à l'admission de ces nouveaux membres.

### 4. Informations sur les activités de la Société de législation comparée

#### Activités et vie des sections

Les activités depuis le dernier conseil et celles à venir étant listées dans l'ordre du jour, le président ne revient que sur certaines d'entre elles.

Il donne la parole à Daniel Guyot, président de la section « Russie ». Ce dernier informe les membres de la tenue de deux conférences sur les procédures opposant la Fédération de Russie aux anciens associés de Yukos. Une troisième conférence se tiendra en septembre prochain sur le thème *Les privatisations des années 1990 en Russie*.

Le président donne ensuite la parole au secrétaire général, Timothée Paris, qui rappelle la poursuite du Cycle *Droit comparé et territorialité du droit*, organisé par le Conseil d'État, en association avec la SLC et l'IFSA.

Le secrétaire général évoque encore d'une part, la demi-journée d'étude du 12 mai dernier, sur le thème de *La simplification du droit*, organisée par le Sénat, en partenariat avec la SLC et la cellule de droit comparé du Conseil d'État et d'autre part, la matinée d'étude du 8 juin dernier sur le thème *La responsabilité de la puissance publique en droit comparé*, organisée par la section « droit de l'action publique » de la SLC. Il souligne que les débats de cette dernière manifestation ont été particulièrement riches, grâce à l'envoi préalable des rapports de travail aux participants. La publication des actes est en cours, ainsi que leur traduction en portugais, en partenariat avec l'Université de Saõ Paulo, en vue d'une diffusion au Brésil.

Le secrétaire général aborde enfin la réception, les 9 et 10 juin dernier, d'une délégation de la China Law Society avec laquelle la SLC maintient des liens soutenus de longue date. Il souligne la grande qualité des juristes chinois présents.

Le président évoque les journées juridiques bilatérales, franco-helléniques d'une part, franco-allemandes d'autre part, qui se tiendront à l'automne. Les délégations sont en cours de désignation.

Le président donne ensuite la parole au professeur Pascal Beauvais, président de la section « droit pénal » de la Société. Ce dernier informe le Conseil que la section prépare, avec l'Association des Juristes franco-britanniques (AJFB), un colloque qui se tiendra, à la Cour de cassation, le 21 octobre prochain, sur le thème *La procédure pénale comparée entre la France et l'Angleterre*. Il précise que ce colloque est organisé sous la forme originale d'un cas pratique, en l'occurrence un meurtre.

Le président informe le Conseil que le professeur Laurence Usunier a donné sa démission de la co-présidence de la section « droit international privé ». Il ajoute que la responsabilité de cette section sera reprise par le professeur Pascal de Vareilles-Sommières, en collaboration avec le professeur David Sindres.

Le président évoque encore la section « droit des contrats » dont la création a été décidée à la suite d'un partenariat récemment signé avec le barreau de Paris, ce dont il remercie Madame la vice-bâtonnière, Dominique Attias. Il précise que cette section sera co-présidée par un avocat du barreau de Paris et le professeur Bénédicte Fauvarque-Cosson.

Le président annonce enfin la création de la section « droit maritime », dont la présidence sera assurée par Maître Béatrice Favarel, avocat au barreau de Marseille et dont le dossier de candidature a été présenté au Conseil ce jour.

### RIDC

Le président informe les membres de la démission, le 24 mars dernier du professeur Xavier Blanc-Jouvan, de son poste de directeur de la RIDC, pour laquelle il travaillait depuis 1974. Il le remercie chaleureusement et annonce que le relais a été pris par le professeur Bénédicte Fauvarque-Cosson.

Madame Fauvarque-Cosson prend la parole et renouvelle ses remerciements au professeur

Blanc-Jouvan. Elle précise son intention d'amener progressivement la revue au numérique, ce qui demande un travail rédactionnel différent. Elle ajoute que la revue compte, aujourd'hui entre 500 et 600 abonnements détenus pour l'essentiel par des institutionnels, nombre qui lui permet d'être à l'équilibre.

Madame Fauvarque-Cosson informe encore le Conseil de son intention de recruter un rédacteur en chef adjoint, en la personne de Nicolas Cornu-Thenard, professeur d'histoire du droit, à l'Université de Rennes I. Elle précise que ce dernier travaille à l'heure actuelle sur un projet de création d'une nouvelle revue semestrielle critique de législation et jurisprudence « Tribonien » dont le premier numéro devrait sortir en juin 2017. Cette revue sera éditée par la SLC, travail pour lequel la SLC sera rémunérée.

Le secrétaire général, Timothée Paris, ajoute enfin que la Société a pour projet de mettre en vente en ligne, sur son site internet, à l'unité, les articles des trois dernières années de la revue, qui correspondent aux années pour lesquelles la RIDC n'est pas en libre accès sur le site Persée.

## **5. Modification des statuts et du règlement intérieur**

Le président informe les membres de son souhait d'ajouter au sein du conseil un cinquième poste de vice-président, qui aurait vocation à être pourvu par un juriste d'entreprise. Il rappelle qu'actuellement, il y a 4 postes de vice-présidents qui, traditionnellement, appartiennent chacun à l'un des 4 corps qui assurent la présidence : Cour de cassation, Conseil d'État, Université et Barreau de Paris. Le président insiste sur l'importance acquise, au sein de la SLC, ces dernières années, par les entreprises, qui contribuent à l'équilibre financier de la Société et participent activement à sa vie au travers de la section « droit des affaires ».

Le président précise que cet ajout implique une modification statutaire et qu'il s'est donc rapproché du Bureau des Associations du Ministère de l'Intérieur auprès duquel les statuts modifiés de toute association reconnue d'utilité publique doivent être déposés. Il indique qu'il a appris à cette occasion que l'ensemble des statuts de la Société devaient être revus afin d'être mis en conformité avec les statuts types approuvés par le Conseil d'État, qui ont valeur de lignes directrices. C'est pourquoi le projet de statuts et de règlement intérieur, aujourd'hui présenté au Conseil, contient toute une série de modifications.

Le président cite en exemple un poste de secrétaire général adjoint, occupé actuellement à la SLC par une personne salariée. Ce poste, selon les statuts type, est un poste statutaire qui doit être occupé par une personne du Conseil, élue par l'assemblée générale. C'est pourquoi il a été inséré dans le projet de statuts une disposition sur les membres du personnel salarié

Le président ajoute qu'en tout état de cause, le poste de secrétaire général adjoint ne peut être maintenu, car l'effectif du bureau du Conseil ne peut excéder 8 personnes, chiffre déjà atteint par la réunion du président, des 5 vice-présidents, du secrétaire général et du trésorier.

Le président Jean Massot prend la parole et indique aux membres qu'il estime que l'article 6 du projet de statuts modifiés n'est pas clair dans sa rédaction et qu'il convient donc le revoir.

Madame Martine de Boisdeffre souligne que compte tenu de l'ampleur des modifications statutaires envisagées, et du fait que les propositions n'ont été portées à la connaissance des membres du Conseil qu'au début de cette réunion, il paraît délicat que le conseil puisse se prononcer immédiatement sur le projet de statuts. Il convient donc de prévoir une nouvelle délibération spécifique du Conseil sur ce point qui aura lieu ultérieurement.

Madame Bénédicte Fauvarque-Cosson indique à son tour qu'il lui semble qu'avant toute modification statutaire, le Conseil doit se prononcer sur le principe même de la création d'un cinquième poste de vice-président réservé aux juristes d'entreprises. Lors que cette question avait été évoquée, il y a de cela plusieurs années, elle avait suscité de vives controverses, et la proposition de modification avait finalement été abandonnée.

Il est décidé qu'un conseil se réunira, dans le cours du deuxième semestre, avec pour ordre du jour les deux points suivants :

- création d'un cinquième poste de vice-président ;
- modification des statuts et du règlement intérieur.

## **6. Questions administratives et financières**

### Nomination d'un secrétaire général adjoint

Le président informe le Conseil que les statuts actuels prévoient la nomination de deux secrétaires généraux adjoints. Il demande à Madame Alette Voinnesson qui travaille à l'heure actuelle bénévolement pour la Société, de laisser son titre à Madame Emmanuelle Bouvier.

Madame Emmanuelle Bouvier est nommée secrétaire générale adjointe en charge des publications.

Le secrétaire général, Timothée Paris, prend la parole pour remercier chaleureusement Alette Voinnesson qui a travaillé pendant plus de 40 ans pour la Société et qui, il l'espère, continuera à lui apporter son précieux soutien.

### Comptes de l'exercice 2015 et budget prévisionnel 2016

Le président donne la parole au trésorier, Monsieur Xavier Lecaron. Ce dernier indique que l'augmentation du déficit pour l'année 2015 provient du coût des Journées internationales et de la création du nouveau site internet de la Société. Il souligne que la situation financière de la Société est saine. Sa trésorerie s'élève à 310.000 euros. Le bilan n'appelle pas de commentaire particulier. Les ventes d'ouvrages sont en progression, alors que les subventions d'exploitation sont en baisse.

S'agissant du budget prévisionnel pour 2016, le secrétaire général indique que les charges fixes sont importantes mais restent stables et que la Société met en place des procédures d'économie, comme par exemple l'envoi des convocations aux assemblées par voie numérique et non plus par voie postale.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.